

Les sciences en tous genres

du 21 au 25 janvier 2013

vendredi 25 janvier 2013 à 14H30 au lycée Lumière
Les métiers scientifiques et techniques
se déclinent aussi au féminin



Ministère des Droits des femmes
Direction Générale de la Cohésion Sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité
DDCSPP 70 - Chargée de mission départementale
aux droits des femmes et à l'égalité



académie
Besançon 
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Saône
éducation
nationale



La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité a été intégrée à la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations (DDCSPP) depuis le 1^{er} janvier 2010

Cette direction interministérielle est placée sous l' autorité du Préfet de département

Elle est issue de la révision générale des politiques publiques et des réformes de l'Etat

**Le service des droits des femmes et de l'égalité
de la direction générale de la cohésion sociale
est placé sous l'autorité
de Mme Nadjat VALLAUD BELKACEM
Ministre des Droits des Femmes.
Ses attributions marquent
une volonté politique nationale.**

Ses missions

Mettre en œuvre
la politique gouvernementale
pour l'égalité entre
les hommes et les femmes
et pour la promotion
des droits des femmes.

Faire de l'égalité
entre les femmes
et les hommes
l'un des axes
de la modernisation
de la vie publique
et de la société.

Sa structure

Direction Générale de la cohésion sociale dont la directrice est déléguée interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité

SDFE

Des déléguées
régionales
aux droits des femmes
et à l'égalité,
placées auprès
des SGAR
(Préfet de Région)

Des chargées de mission
départementales
aux droits des femmes
et à l'égalité
placées auprès
des DDCSPP
(Préfet de département)

Une méthode d'action

L'approche intégrée de l'égalité consiste à :

- **maintenir le recours à des mesures spécifiques pour corriger les inégalités**

- **faire prendre en compte la perspective de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble des processus de décision, dans tous les domaines et par tous les acteurs**

C'est la démarche intégrée de l'égalité ou *mainstreaming*

Quatre champs d'intervention dont deux prioritaires

- **I : la parité**
- **II : l'égalité professionnelle**
- **III : le respect de la dignité de la personne**
- **IV : l'articulation des temps de vie**

Définition

Mixité : caractère d'un groupe, d'une équipe ou d'un établissement comprenant des personnes des deux sexes.

Parité : présence numérique égale de femmes et d'hommes dans une entreprise / institution

Égalité professionnelle : égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à l'égalité salariale.

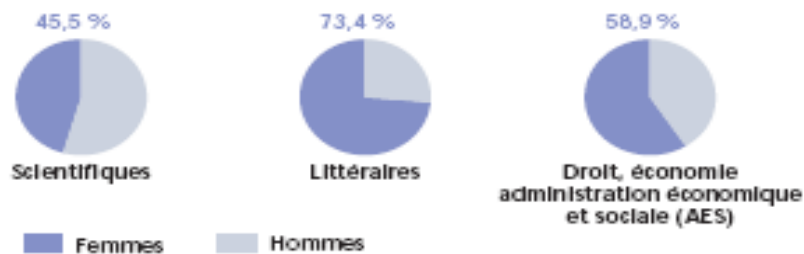
Discrimination Directe : Constituée par une situation dans laquelle, sur le fondement de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation sexuelle ou son sexe, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable (loi du 27 mai 2008)

Discrimination Indirecte : Situation neutre en apparence mais susceptible d'entraîner pour l'un des motifs précédents un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes

Egalité filles garçons : quels constats aujourd'hui ?

- * Les filles réussissent à l'école et pourtant les filières restent sexuées : 17% de femmes ingénieures en France

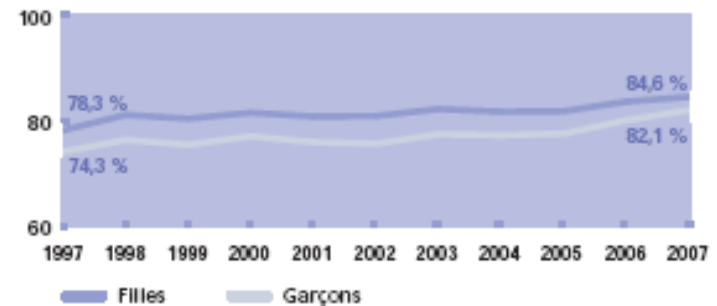
17 Part des femmes dans les principaux cycles universitaires, en 2007-2008



Champ : du 1^{er} au 3^e cycle.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, 2008.

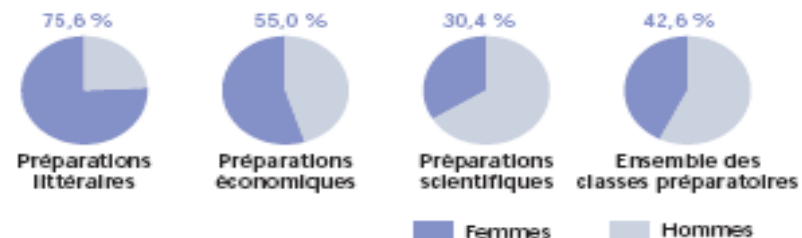
14 Taux de réussite au baccalauréat selon le sexe



Champ : baccalauréat général, technologique et professionnel, toutes séries confondues.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, 2008.

16 Proportion de femmes dans les classes préparatoires aux grandes écoles, en 2007-2008



Source : ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, 2008.

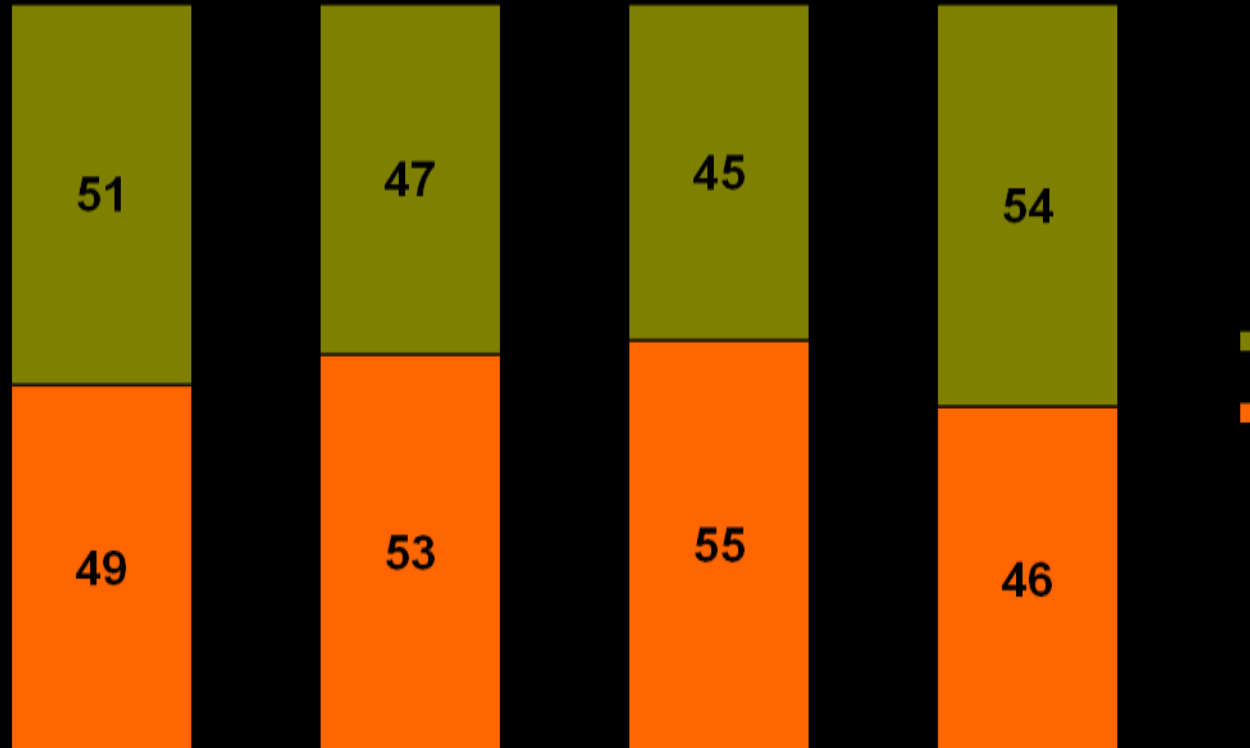
DANS LE SYSTEME EDUCATIF

EN HAUTE SAONE

QUEQUES CHIFFRES

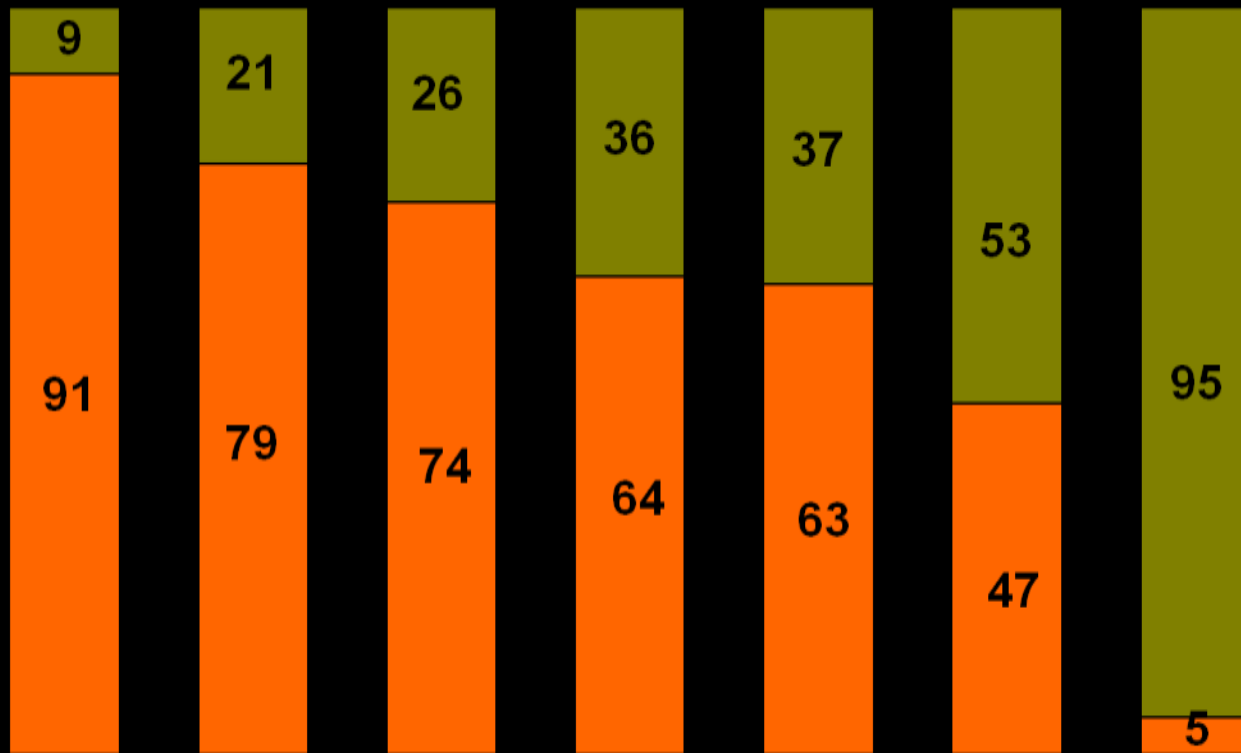
A MEDITER

Equilibre Filles-Garçons



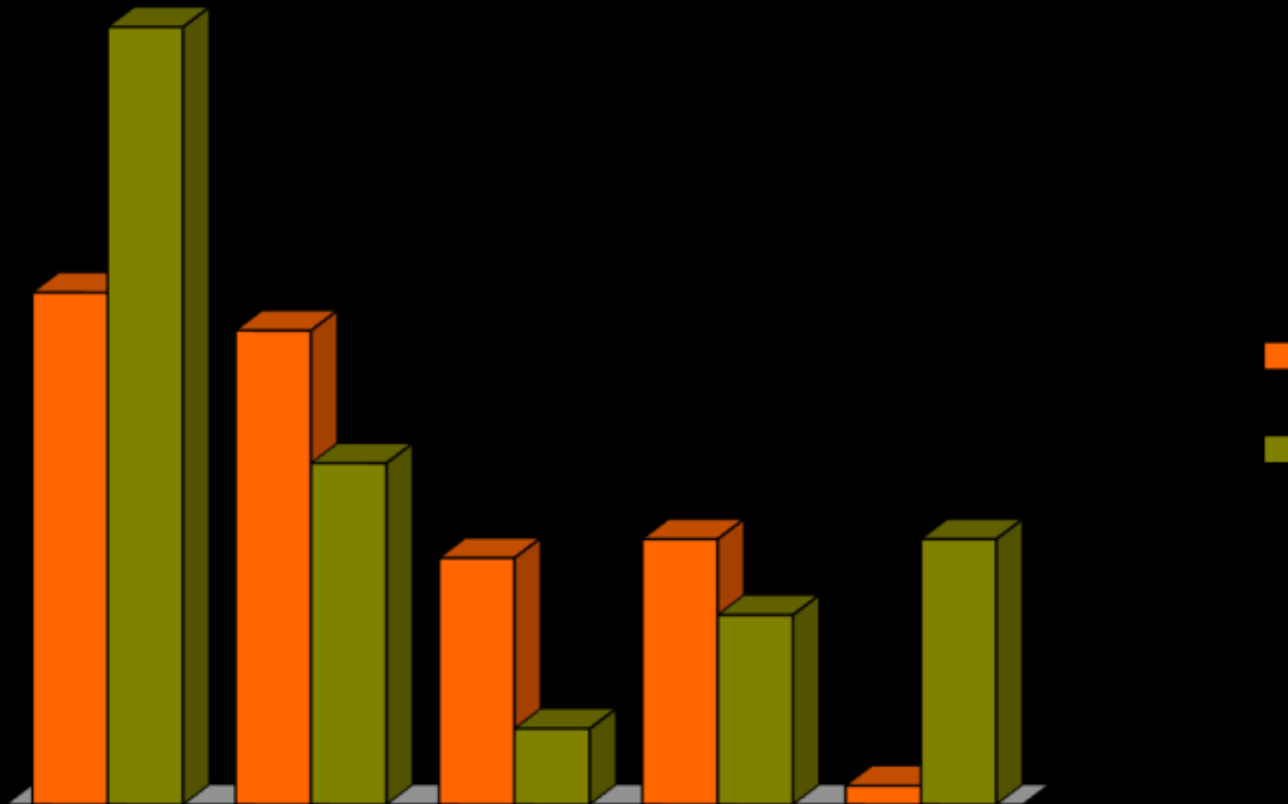
Une Fille pour un Garçon...mais pas toujours

Répartition dans les filières générales et technologiques



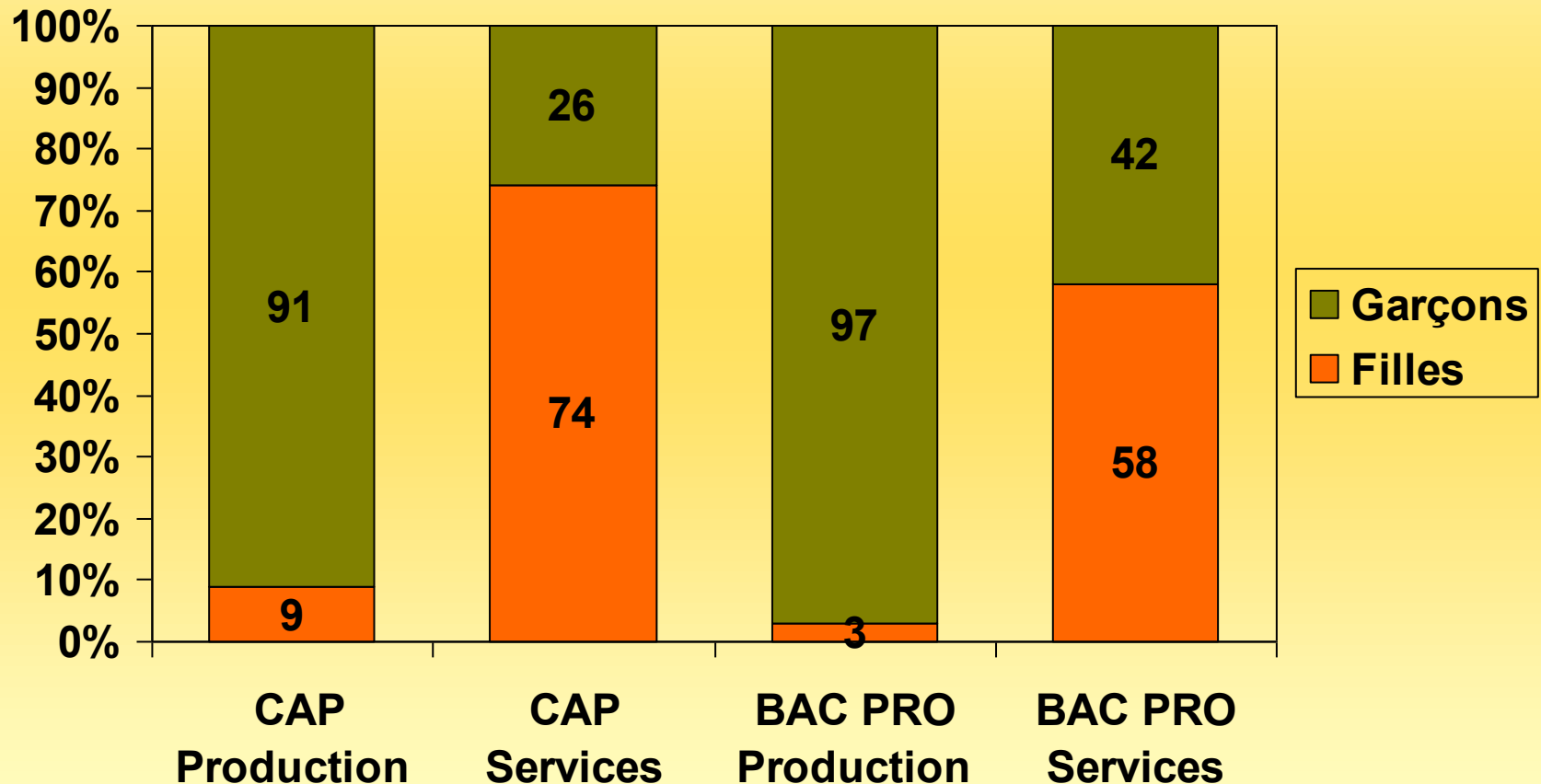
Après la 2nde G T

Filles et **Garçons** font des choix d'orientation différents



Dans l'enseignement professionnel

La mixité est rarement atteinte...



En lycée professionnel

80% des filles se retrouvent dans quelques spécialités :

Sanitaires et sociales : 25%

Secrétariat, bureautique : 24%

Commerce, vente : 18%

Comptabilité, gestion : 13%

En lycée professionnel

Les garçons diversifient davantage leurs choix de formation :

Électricité, électronique : 23%

Commerce, vente : 11%

Moteurs et mécanique auto : 9%

Comptabilité, gestion : 8%

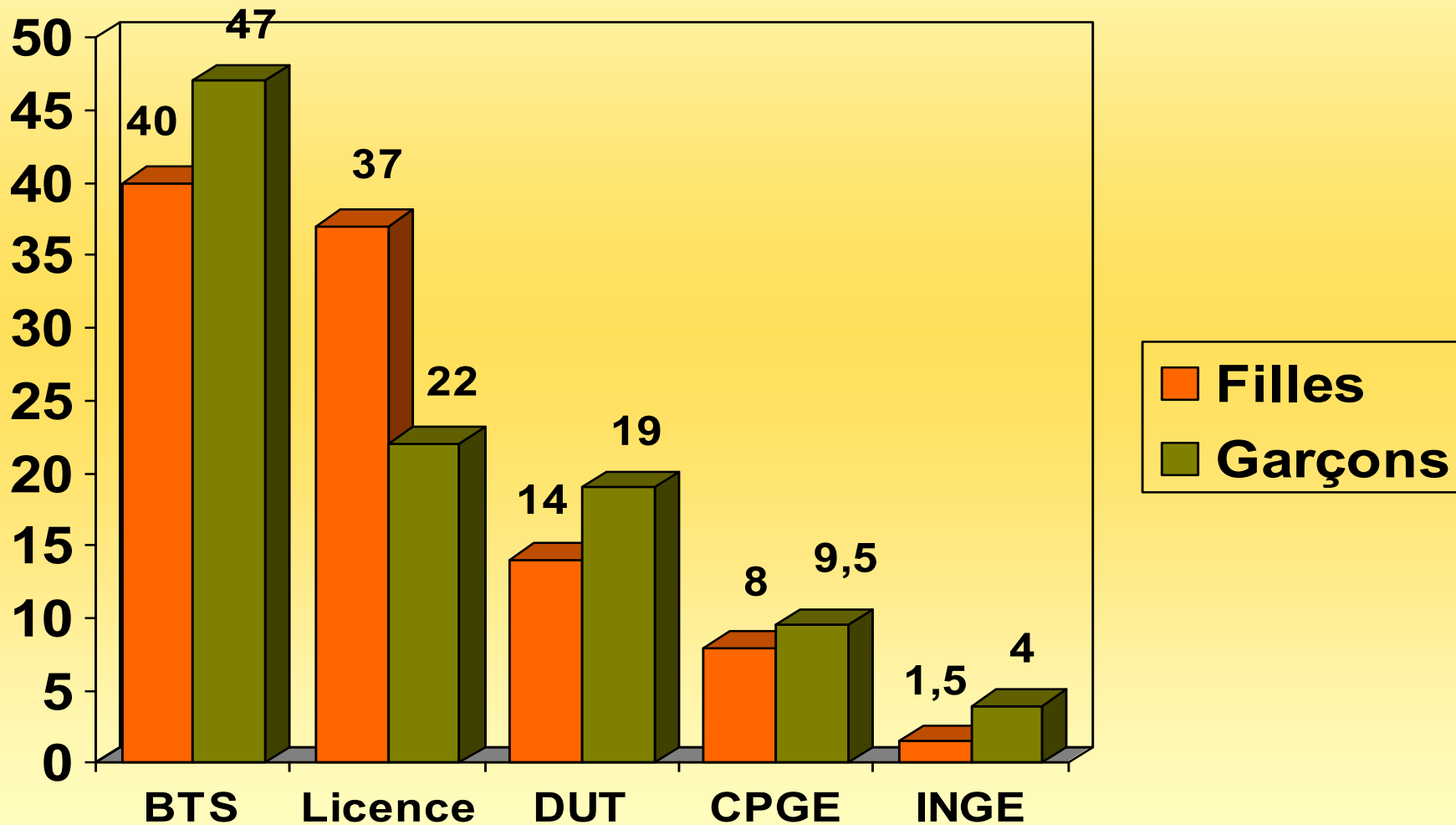
Mécanique - électricité : 7%

Accueil, hôtellerie, tourisme : 6%

Mécanique générale, usinage : 5%

Travail du bois et de l'ameublement : 5%

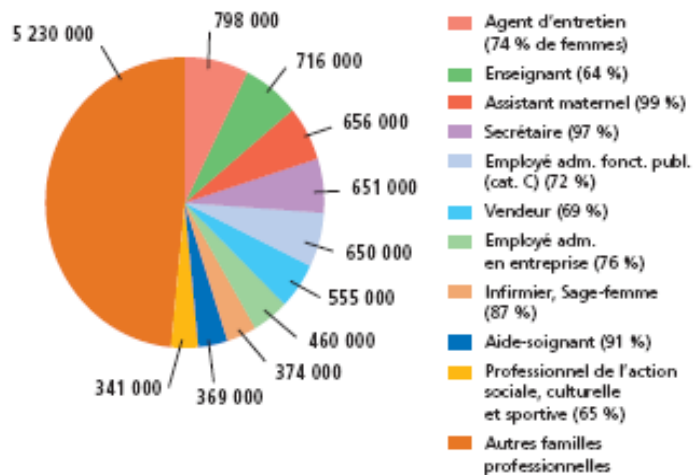
Parcours après le baccalauréat



Métiers féminins / métiers masculins

- *féminisation de l'emploi dans plusieurs secteurs d'activités
- *Des représentations des métiers issues de la socialisation
ex. : « ce métier est très bien pour une fille ! »

24 La concentration des emplois féminins en 2002



Lecture : 10 des 84 familles professionnelles regroupent plus de la moitié des emplois occupés par les femmes (51,6 %). La catégorie qui emploie le plus de femmes est celle des agents d'entretien (798 000 femmes soit 74 % de la catégorie).

Source : M. Okba, Premières Synthèses, Premières Informations, « L'accès des femmes aux métiers : la longue marche vers l'égalité professionnelle », n° 31-2, juillet 2004, Dares - enquête Emploi Insee ; calculs Dares.

24 La concentration des emplois féminins en 2006

Famille professionnelle	% de la population féminine occupée	% de la population masculine occupée	Part des femmes en %
Agents d'entretien	6,7	2,1	73,4
Enseignants	5,9	2,8	64,6
Vendeurs	5,7	1,6	76,1
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	5,2	1,5	75,0
Secrétaires	4,3	0,1	97,5
Aides à domicile et aides ménagères	3,8	0,1	98,4
Aides-soignants	3,8	0,3	91,9
Employés administratifs d'entreprise	3,6	0,9	77,6
Infirmiers, sages-femmes	3,6	0,4	88,0
Professionnels de l'action sociale, culturelle et sportive	3,4	1,4	68,1
Assistants maternels	3,3	0,0	99,4
Ensemble de ces 11 familles professionnelles	49,3	11,3	79,3
Autres familles professionnelles	50,7	88,7	33,5
Ensemble des 86 familles professionnelles	100,0	100,0	46,9

Note : depuis 2003, certains groupes ont été scindés en deux, notamment les aides à domicile qui ont été séparés des assistants maternels.

Lecture : 11 des 86 familles professionnelles regroupent près de la moitié des emplois occupés par les femmes (49,3 %). La catégorie qui emploie le plus de femmes est celle des agents d'entretien (809 337 femmes soit 73,4 % de la catégorie).

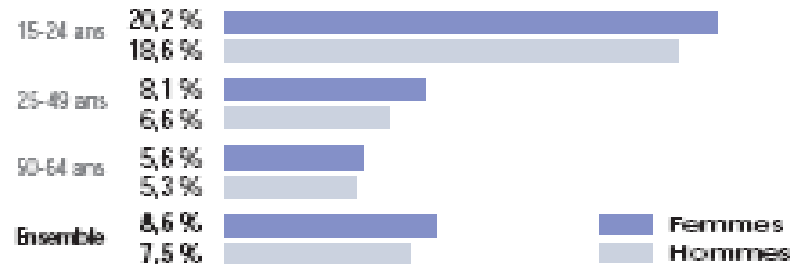
Source : INSEE, enquête Emploi de 2007, calculs DARES.

Des écarts de salaire entre les femmes et les hommes

*25% d'écart de salaire entre les femmes et les hommes en Franche-Comté

Textes législatifs sur l'égalité professionnelle : 1972, 1983, 2002, 2006, 2010

26 Le taux de chômage en 2007



Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : actifs de 15 à 64 ans, vivant en France métropolitaine.

Définition : Le taux de chômage est le nombre de chômeurs au sens du BIT rapporté à la population active totale (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Source : INSEE, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{er} trimestre 2007.

27 Écarts de salaires femmes/hommes dans le secteur privé et semi-public et dans la fonction publique, en 2006 (rapport des salaires moyens femmes/hommes en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Secteur privé et semi-public	Fonction publique d'État	Fonction publique territoriale
Cadres	- 23,1 ¹	- 18,5	- 16,4
Professions intermédiaires	- 12,1	- 8,3	- 4,4
Employés	- 5,7	- 3,3	- 11,2
Ouvriers	- 16,9		
Ensemble	- 18,9	- 13,5	- 11,8

1/ y compris les chefs d'entreprise salariés.

Définition : salaire net annuel moyen.

Champs :

- Secteur privé et semi-public et FPT : salariés à temps complet, France entière ;

- FPE : agents des services civils de l'État. Les salaires sont évalués en année-travail et en équivalent temps plein, France métropolitaine.

Source : INSEE, déclarations annuelles des données sociales (DADS), 2006 (fichiers définitifs) pour le secteur privé et semi-public et la FPT ; INSEE, fichiers de paie des agents de l'État 2006 (semi-définitif) pour la FPE.

L'égalité professionnelle

Du droits des femmes vers l'égalité professionnelle

1874 : Loi du 19 mai – interdiction du travail des femmes dans les mines et les carrières.

1909 : loi instituant le congé de maternité de 8 semaines.

1940 : loi du 11 octobre – régime de Vichy qui interdit de recruter les femmes mariées dans les administrations.

1946 : l'arrêté du 30 juillet supprime la notion de salaire féminin. Le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans el préambule de la constitution.

L'égalité professionnelle

Du droits des femmes vers l'égalité professionnelle

1970 : congé maternité indemnisé à 90% par l'assurance maladie.

1983 : 13 juillet – la loi Roudy établit l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2001 : 9 mai – la loi fait de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes un thème majeur de la négociation collective.

2006 : 23 mars – loi sur l'égalité salariale qui prescrit aux entreprises l'obligation de négocier.

2010 : 9 novembre – art 99 relatif à l'égalité professionnelle dans la loi portant réforme des retraites (dernier décret du 18 décembre 2012).

Pourquoi les femmes sont-elles majoritaires dans les métiers de secrétaire, aide-soignant, infirmier ?

Pourquoi les hommes sont-ils majoritaires dans les métiers de maçon, dans les classes préparatoires scientifiques, dans les écoles d'ingénieurs..... ?

Pourquoi les hommes et les femmes n'ont-ils pas le même salaire ?

Quelques éléments d'analyse

- Des raisons biologiques évoquées alors que très souvent les freins sont d'ordre culturel.
- Des rapports sociaux entre les sexes sont reproduits lors de la socialisation primaires (parents, écoles...)

Quelques éléments d'analyse

Activités masculines : liberté et autonomie

Activités féminines : développement de soi et intime

I Des jouets sexués



Glou !
Glou !
PARR !
Electronique

Pour les filles...

Pour les garçons...

Source: catalogue La Grande Récré, hiver 2003

GARÇONS

4,99€
~~9,99€~~
T-shirt sérigraphié
En Coton



9,99€
~~19,99€~~
Jean's Moustaches
En Denim



12,99€
~~19,99€~~
Pull Col Zippé
En Coton



BASEBALL

Quelques éléments d'analyse

La division sexuée des rôles sociaux et la division sexuée des tâches renforcent les stéréotypes de genre opérant dans la représentation de chaque individu sur les métiers.

Lors des choix d'orientation, filles et garçons développent une représentation plus ou moins sexuée du métier ou de la future profession.

ACTION 2 : Égalité professionnelle

Des actions et des mesures

- Actions en faveur de l'orientation des jeunes filles vers des métiers peu féminisés (dont Prix de la Vocation Scientifique et Technique jusqu'en 2012 et nouveau dispositif pour 2013).
- Accompagnement des femmes vers l'emploi : rappel des problématiques spécifiques des femmes en lien avec les dispositifs de l'État.
- Contrat pour la mixité des emplois et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises/ employeurs du secteur privé.
- Label égalité.
- Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF)...
- Des outils : le Mur des préjugés, la Tête de l'emploi...

Une touche d'humour ?

